

**MAIRIE DE
CHAUMONTEL**
(Val d'Oise)

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2021/382

**DATE DE
CONVOCAATION**

Le 24 juin 2021

OBJET :

**CONVENTION DE
FINANCEMENT**

FONDS MOBILITES
ACTIVES
AMENAGEMENTS
CYCLABLES

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-huit juin à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle Eugène Coudre, en séance publique retransmise en direct audio et vidéo sur le site www.ville-chaumontel.fr, sous la présidence de Monsieur Sylvain SARAGOSA, Maire.

Etaient présents : Monsieur Sylvain SARAGOSA, Madame Isabelle SUEUR-PARENT, Monsieur Jacques GAUBOUR, Monsieur José DA ROCHA, Madame Véronique PETIT, Monsieur Ernest COLLOBER, Madame Virginie VIEVILLE, Monsieur Thierry SUFFYS, Madame Marguerite FONT, Monsieur Julien WHYTE, Madame Jocelyne BORDE, Monsieur Marc ZAPIOR, Monsieur Emiliano GARCIA, Madame Maryse POSTOLLE, Monsieur Alexandre VIEGAS, Madame Nathalie SORTAIS, Madame Kongprachanh SIRIMANOTHAM, Monsieur Christophe VIGIER

Procurations : Madame Corinne TANGE pouvoir à Monsieur Sylvain SARAGOSA, Madame Stéphanie PETIAUX pouvoir à Madame Marguerite FONT, Monsieur Frédéric HERMOSILLA pouvoir à Monsieur Christophe VIGIER

Excusées : Madame Carla GRECO, Madame Gwendoline PLUQUET

Secrétaire de Séance : Monsieur Ernest COLLOBER

∞∞∞∞∞∞∞∞

Monsieur le Maire informe du projet de requalification de la RD 316 avec création d'une voie verte.

En effet, d'une largeur presque comparable à celle d'une voie rapide, la RD 316 compose un axe surdimensionné par rapport à l'échelle du paysage traversé, opérant ainsi une coupure préjudiciable aux pratiques quotidiennes de l'espace et dévalorisant « l'ambiance urbaine » du bourg.

Bien que l'espace ne manque pas aux abords de la route, la circulation à pied y est rarement agréable en raison de la proximité de la circulation et de l'absence d'espace réellement confortable.

Les petites routes de desserte de Chaumontel sont directement confrontées au caractère de voie rapide de la RD 316. Le problème de connexion de routes au gabarit très différent a été solutionné ponctuellement par la création de plusieurs ronds-points qui s'égrainent sur toute la traversée de l'agglomération. Cependant, de nombreuses entrées de pavillons sont desservies par la RD 316 et génèrent des situations accidentogènes où la circulation y est intense.

La largeur de la RD 316 permettant donc la création d'un axe urbain mieux structuré et plus accueillant, il a été décidé de dédier davantage d'espaces aux piétons et aux cyclistes par la création d'un itinéraire cyclable continu et confortable sur toute la traversée de l'agglomération dit « voie verte ».

Nombre de Conseillers en

Exercice : **23**

Présents : **18**

Votants : **21**

Le Maire certifie avoir fait afficher aujourd'hui, à la porte de la Mairie, le compte rendu de la délibération ci-contre et qu'il n'a été fait aucune observation.

Fait à CHAUMONTEL,
Le 30 juin 2021

Le Maire,
Sylvain SARAGOSA

Vu la loi organique n° 2001-692 modifiée du 1^{er} août 2001 relative aux lois finances ;

Vu le décret n° 2004-374 modifié du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets à l'organisation, à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'Etat pour les projets d'investissement ;

Vu l'arrêté du 21 août 2018 pris en application de l'article 3 du décret n° 2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'Etat pour des projets d'investissement ;

Vu l'arrêté du 2 août 2019 pris en application de l'article 6 du décret n° 2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'Etat pour des projets d'investissements, déterminant les pièces et informations complémentaires aux demandes de subventions relevant de la transition écologique et solidaire et du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales ;

Vu le Plan vélo et mobilités actives annoncé par le Premier Ministre le 14 septembre 2018 ;

Vu l'appel à projets « Fonds mobilités actives – Aménagement cyclables » lancé par l'Etat le 10 juillet 2020 et son cahier des charges ;

Vu le dossier de candidature déposé par la commune de Chaumontel en date du 30 octobre 2020 ;

Vu la lettre du Directeur général des transports des infrastructures et de la mer, adressée au Maire de Chaumontel le 12 mars 2021 annonçant une aide de l'Etat de 892.050 € maximum pour le projet ;

Une convention de financement relative au projet de requalification de la RD 316 avec création d'une voie verte va donc être établie entre l'Etat, ministère chargé des Transports et la Commune de Chaumontel.

Le projet de convention, ci-annexé, définira, entre autres, les modalités de financement du projet ainsi que l'engagement du porteur du projet.

Il est donc demandé aux membres du Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention.

Le Conseil municipal ;
Après en avoir délibéré ;
A l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention définitive relative au projet de requalification de la RD 316 avec création d'une voie verte.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé après lecture fait



Signé électroniquement par : Sylvain SARAGOSA
Date de signature : 05/07/2021
Qualité : Signature des PDF par M. le maire de la commune de Chaumontel